

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60

DGA-Cohésion territoriale et appui aux  
communes – Enfance jeunesse

CONTRAT DE CESSION DU DROIT DE  
REPRESENTATION DU SPECTACLE « LE PETIT  
ORCHESTRE DE JEAN BAPTISTE » AVEC LA SOCIETE  
TRENTE-HUIT

N° 2025 - D - 020

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Est approuvé le contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Le petit orchestre de Jean Baptiste » passé entre la société TRENTE-HUIT, située 135 route de Bordeaux, 16400 La Couronne et GrandAngoulême.

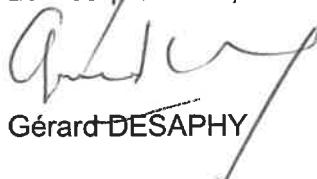
**Article 2** – Le contrat prévoit trois représentations du spectacle, les 04, 05 et 06 mars 2025 au centre Ados de Brie - 156 rue du bourg et salle des fêtes des Fins Bois – 1 rue de la Gerbaude à Vindelle.

**Article 3** – En contrepartie GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 1000 € TTC (947,87 € HT) à la société TRENTE-HUIT pour les représentations et à prendre en charge la restauration les 04, 05 et 06 mars 2025.

**Article 4** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 JAN. 2025

Pour le Président,  
Le vice-président,



Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture  
Le : 28 JAN. 2025  
Affiché ou notifié  
Le : 28 JAN. 2025